



Station de La Trinité-sur-Mer

La Trinité-sur-Mer, le 25/01/93

12, rue des Résistants - B.P. 86 - 56470 LA TRINITE-SUR-MER  
Tel. 97 30 25 70 - Fax 97 30 25 76

Syndicat Conchylicole de la rivière de Pénerf

56750 DAMGAN

N/Réf : PC/EL n° 043

**Objet : Dragage du gisement d'huître plate de la rivière de Pénerf  
- Mise à terre des crépidules**

Monsieur le Président,

Le dossier que vous nous avez transmis appelle les remarques suivantes :

**1°) Déroulement de l'opération**

L'opération de mise à terre des crépidules que vous envisagez nécessite les précautions suivantes :

- éviter l'épandage à moins de 100 m des lieux permanents d'habitation,
- interdire tout épandage sur des zones humides, dans des fossés ou sur des chemins gorgés d'eaux,
- s'il doit y avoir stockage temporaire avant épandage veuillez à effectuer le stockage sur une zone isolée de toute habitation et sur un terrain bien drainé et plat.

Si ces conditions sont remplies cette opération ne doit poser aucun problème d'environnement.

.../...

## 2°) Zones de dépôts envisagées

Les zones de dépôt (aires et chemins) que vous envisagez d'utiliser (plans joints) n'appellent pas de remarque particulière de notre part sauf pour le secteur hachuré en noir. Ce secteur devra être épandu uniquement avec des coquilles mortes en raison de la proximité du marais.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P. CAMUS

Copies :

DAFMAR - Lorient - Directeur  
AFMAR - Vannes - Administrateur  
Dossier (3 ex.)